

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 1

Artikel: Cein qu'arreverâ ein dize-nâo ceint sat
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trième occupée par notre pièce de quatre, lorsqu'un boulet vint lui emporter la tête. J'éprouvai dans ce moment une impression douloureuse, comme j'en ai rarement ressenti dans ma vie. Couvert du sang de ce malheureux, je voyais son corps mutilé à mes pieds, et, dans cet étroit espace, ce spectacle était doublement hideux. Ses camarades restèrent un moment comme anéantis. C'étaient de jeunes recrues, qui n'avaient pas encore vu le feu. Les assiégeants pointaient bien; du reste, depuis la mésaventure de la meurtrière, nous étions devenus plus circonspects.

En 1803, Louis Bégos entre au service de la France.

Nous fûmes incorporés dans la deuxième demi-brigade suisse, commandée par le colonel de Watteville. Je conservai mon grade de sous-lieutenant, que j'avais obtenu dans l'armée helvétique. Je faisais partie du bataillon Felber, et j'étais sous les ordres de mon frère, qui était capitaine depuis longtemps. Envoyés d'abord à Ancône, puis à Lorette, nous suivîmes ensuite les bords de l'Adriatique jusqu'à Barlette. Cette contrée m'a toujours laissé une impression agréable; j'en ai peu trouvé dans mes courses lointaines qui ressemblaient davantage aux rives de notre beau lac.

Notre lieutenant faillit être emporté par la dysenterie, pour s'être désaltérée à un ruisseau. On lui fit faire une partie du voyage par mer, avec d'autres malades. Il se remit tout à fait, à Bari, chez un marquis dont la fille était charmante et, avec laquelle il ébaucha un petit roman qui faillit tourner au drame, par la faute d'un fiancé, vieillard morose. De Bari, la demi-brigade part pour Naples. Elle était chargée de recevoir la solde de l'armée et de transporter cet argent à Barlette, entreprise qu'elle accomplit sans encombre, malgré les brigands dont les Apennins pullulaient.

Nous allions toucher au terme de notre voyage, car nous n'étions plus éloignés de Barlette que de quelques minutes, lorsque, à ma grande surprise, je reconnus mon frère cadet, qui venait à ma rencontre. Je ne comprenais pas comment cet enfant de dix-sept ans avait fait ce long voyage. Grand fut le bonheur de nous revoir. Nous conversâmes longtemps sur le canton de Vaud qu'il venait de quitter. Charles entra dans ma compagnie, de manière que nous nous trouvions trois frères dans la même compagnie : un capitaine, un sous-lieutenant et un soldat. Nous traversâmes un grand nombre de localités de peu d'importance, pour nous arrêter à Massafra.

Massafra est un assez grand village, possédant un couvent de religieuses. Entre soldats et jeunes nonnes, il y eut toujours une sympathie à laquelle nous ne pûmes pas échapper. Mon frère, ainsi que le capitaine W., notre compatriote, échangèrent, à ce qu'il paraît, quelques œillades avec les nonnettes qui habitaient l'étage supérieur. L'affaire marcha vite, et un rendez-vous fut accordé. Par une belle nuit, une de ces nuits d'Italie qui invitent à l'amour, une corde fut jetée d'une mansarde au bas du mur du couvent. Mon frère, il paraît, eut le sort de monter le premier. Il était arrivé sain et sauf sur le toit et son camarade le suivait de près, lorsque, au milieu de l'ascension, ô malheur ! la corde se rompit et le pauvre camarade va rouler à terre. Mon frère, craignant une surprise, descendit lestelement auprès de son malheureux ami, qu'il trouva gisant sur le sol, avec une jambe cassée. Les nonnes, très déçues et fort inquiètes d'un accident qui pouvait gravement compromettre, aidèrent de leurs voeux et de leurs prières la fin de cet épisode, qui pour elles aurait pu tourner au drame. Mais, fort heureusement, malgré la gravité de la situation et ses souffrances, le blessé ne poussa pas un cri. Aussi mon frère se hâta-t-il de le charger sur ses épaules et de le placer au fond d'un ravin escarpé, dans lequel il était censé être tombé.

De cette façon, les apparences furent sauves et le secret gardé. Le capitaine W. reçut les soins que réclamait sa fracture, et, guéri au bout de quelques semaines, il n'eut plus que le souvenir de sa mésaventure, qu'il nous racontait quelquefois en plaisantant.

(A suivre.)

Cein qu'arreverâ ein dize-nâo ceint sat.

Ti elliau que sè crâyan que l'è dâi dzanlié n'ant pas fauta de lière ellî l'affäre.

Quinna rest'annâie, que clli dize-nâo ceint sat: vo lo crâira pas, et portant l'è la pura veretâ et se dio dâi dzanlié vu que la tita mè verâi ti lè iâdzo que sarâ sou. Cein m'a été contâ pè onna sonambule que dêmâore pè Lozena deîn onna galéza tserrâire que l'a bin houït pî de lardze et iô on oût dèvesâ lo capiano bin mè que lo patois. Vaïtcé dan cein que m'a de cllia fémalla que l'a z'au z'u éta dzouvena, ma lâi a grand teimps.

« Sarâi onn'annâie de la mëtsance, clli 1907. Jamé lè païsan n'arant vu atant de butin dein lau campagne. Lo fein vâo veni d'onna gran-tiâ que foudrà lo berelliâ quemet dâi favioûle. Lo recor sarâ oncora pe grand que lo fein. Lo biliâ de l'âton baillera dâi z'epis quemet onna quuva de modze et clli dau sailli quemet onna quuva de bolet; avoué la paille on vâo pouâi fère dâi z'ate de râf tant sarâi granta. — Et lè truffie!... vo djuro qu'on vâo être d'obedzî de lè trêre avoué dâi palantse et on crique; — clliâo que l'ant on diâblio* à l'otô que lo veindant pas cùlou sarâ bin utilo sti l'âton.

Lè z'abondance sarant asse groche que dâi tiûdre, et lè tiûdre asse pésante que la Sabine à noutron syndico quand met sa vetira de melanna, sè houït gredon dézo, son molchâo à trâi cárro et sa crêpine su son fanchon avau sè z'o-rollie. Po lo vegnoûbblio, sarâ on crâno clliâ... et pas poû: dâi resin asse gros que dâi coque et dâi rappe quemet dâi coquemar. On vâo pouâi sè rinci la guierguetta à tot fin. Redzo-vô, petit z'et grand.

Pè Lozena, voliant fabrequâ dou novî pont que l'âodrant ein travâ du lo Grand-Pont, tant qu'à clli de Tsâoderon; ion po allâ, l'autro po reveni, avoué on cabaret à mâtet; clliâo pont sarant fê avoué de la terra po qu'on pouâisse croso po l'igüie et l'electritâ.

Dein noutron canton, lo Grand Conset vâo décidâ de fère paî à lè Vaudois on impoût de dou francs cinquante-cinq qu'on lâi derâ « l'impoût d'au tieu », po pouâi bailli oquie avoué ci l'erdzeint à ti lè z'êtrazdî d'au dêfro que vîndrant tsî no: ài Capiano, à tsacon on gros couti de catsetta, à forta lama; ài Cosaque, d'autrâi livre de pudra po que pouâissant s'appreindre à fère dâi bombe; ài Tutche onna moletta po molâ lau machine à fouëtre. Ti clliâo dzein n'arant pas fauta de paî dâi z'impoût po cein qu'on dusse être tot benaise de lè vêre per tsî no.

Clliâo que vivrant verrant assebin dâi tsoûse remarquâblio sti an. Monsu Clemenceau, de pè France, âodrâ fère onna vesila ào pape, pè Roma, et quartetterant einseimblie landu que lau fenne, que s'amant quemet tiu et tsemise, farant lau petit goutâ. »

Ne vu pas mè vo z'en contâ vouâ, et po fini voudri vo dere quemet clli menistre que l'avâi fê on pridzo destra biâu, iô sè racontâve tot cein que lâi a eïn eïnfe.

Ti clliâo que l'attîutlâvant plîorâvant de cein ouûre, mîmameint ein avâi que tchurlâvant tant que lau mor pouâive àovri. Io vâi-te adan lo menistre que lau fâ:

— Ne plîorâ pas, mè frâre et mè chère, pâo-tître bin que tot cein que vo z'é de n'è pas veré!

MARC A LOUIS.

* Espèce de machine à sortir les troncs.

Les jours maudits.

Il paraît qu'il y a un certain nombre de jours maudits dans l'année. Il faut, ces jours-là, s'abstenir de toute entreprise, au risque d'in succès ou de malheur. C'est une croyance qui était jadis fort enracinée dans nos campagnes. Quelques vieilles personnes y ajoutent encore foi.

Les jours maudits sont les 1, 2, 6, 11, 17, 18 janvier; 8, 16, 17 février; 1, 3, 12, 13, 15 mars; 1, 15, 17, 18 avril; 8, 10, 17, 30 mai; 1 et 7 juin; 1, 5, 6 juillet; 1, 3, 17, 18 août; 1, 2, 30 septembre; 7, 15, 17 octobre; 1, 11, 17 novembre; 1, 7, 11 décembre.

Fragment de l'Histoire de Rolle.

Avec autorisation spéciale, nous relevons d'un manuscrit de la Bibliothèque cantonale que, le 14 juillet 1744,

« La Noble bourgeoisie de Rolle acquiert la baronne de Rolle, sous réserve de fief du four banal au dit lieu; item, des langues de boucherie au dit Rolle, métallerie, rouage du vin, d'exiger annuellement de chacun cordonnier 1 paire de souliers, de chacun boulanger 3 pains et de chacun cabaretier une coupe de vin (8 pots), sous l'entrage de 20,000 florins de principal, sur quoi est déduit pour le sol et bâtiment du four qui se trouve dans les franchises de la ville 1500 florins. »

M. H.

Le compagnon idéal. — Un monsieur fort spirituel avait été invité à dîner chez des parvenus. Table somptueuse, cuisine irréprochable, vins exquis. Quant aux convives?...

— Eh bien, lui demanda le lendemain un ami, as-tu été content de ta soirée?

— Heu! heu! je n'ai pas trop à me plaindre, mais sans moi je me serais diablement embêté.

Voyage patriotique de M. Malinet.

(Extrait de *Facéties*, J. Besançon.)

I

Le conseiller Auguste Malinet habitait une petite ville dont nous tairons, et pour cause, le nom à nos lecteurs. C'était, au physique, un homme d'environ soixante ans, jouissant d'un embonpoint prononcé et d'un crâne à peu près chauve; une intelligence médiocre, avec des prétentions mal justifiées, quoique fondées sur une aisance honnêtement acquise. Il s'imaginait, le brave conseiller, être une lumière éclatante pour son entourage, un oracle de sagesse et d'habileté. Cependant, s'il eût voulu regarder près de lui, il n'eût pas tardé à découvrir une étoile qui le surpassait beaucoup en grandeur et en clarté. Mme la conseillère Pernette Malinet, sans en avoir l'air, possédait une dose de bon sens bien supérieure à celle de son cher époux, qui, après avoir dédaigné les avis de sa moitié, se résignait souvent à les suivre.

Hélas! pour son malheur, il ne les suivit pas toujours. Un matin, il dit brusquement à sa femme :

— Tu sais, Pernette, je vais au tir fédéral de Fribourg.

— Toi, Auguste! grands dieux! qu'y vas-tu faire? Es-tu tireur?

— Non.

— Orateur?

— Non plus, quoique dans l'occasion je puisse bien dire mon petit mot.

— Peut-être; mais je sais que tu ne monteras pas à la tribune. Ensuite, tu n'es pas non plus grand amateur de banquets et de fêtes. A ton âge, aller endurer la chaleur, la poussière, la fumée, c'est une véritable folie!

— Cela n'empêche pas que j'ai mon idée.

— N'oses-tu la révéler à personne?